



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA



Syndicalement vôtre

Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

DANS CE NUMÉRO :

- Les sessions d'examens au secondaire : vous avez votre mot à dire!** 2
- Consultation sur la grille-matières : déjà?** 2
- On gèle dans ma classe!** 2
- Taux d'assurances** 3
- Votre enseignement favorise-t-il l'égalité entre les sexes?** 4

CALENDRIER



Conseil des personnes déléguées

6 décembre 2017

Conseil fédératif à Laval

13, 14 et
15 décembre 2017

Quand le travail mine la santé mentale

Stress intense, fatigue chronique, problèmes de sommeil, envie de tout lâcher... Qui n'a pas ressenti l'un ou l'autre, à des degrés divers? Qui ne connaît pas quelqu'un « tombé » au combat, aux prises avec l'épuisement professionnel, voire la dépression? Au SEOM, nous recevons régulièrement le témoignage d'enseignantes et d'enseignants en détresse, qui se sentent démunis et jugés par les collègues, la direction ou les parents.

« On sort de novembre », me direz-vous. Un sale temps de l'année. Certes.

Les symptômes que je vous décris sont généralement interprétés comme des problèmes personnels. On adopte alors une approche « médicalisante » : on invite la personne à consulter un médecin ou un thérapeute, on lui conseille de se faire prescrire une médication quelconque. Pour résumer, on juge la personne comme « défaillante » : elle n'est pas arrivée à gérer son stress, à s'adapter. La honte ou la culpabilité de ne pas avoir été à la hauteur isole la personne et nuit au partage de son expérience pour en faire une expérience collective.

Si le travail nous rendait malades?

Si le travail était malade?

C'est ce que proposent Marie-France Maranda et Simon Viviers, tous deux de la Faculté des sciences de l'éducation à l'université Laval. Leurs travaux nous enseignent que les symptômes que nous avons ressentis à un moment ou l'autre de

notre carrière pourraient en effet être reliés à une organisation pathogène du travail. Les chercheurs identifient six situations à risque¹ qui nous mettent à l'épreuve au quotidien :

- ◆ La lourdeur du travail. Le poids du « trop » (trop d'élèves aux prises avec des difficultés, trop d'exigences, trop de comptes à rendre, etc.) et le poids du « manque » (manque de ressources, manque de soutien, manque de reconnaissance) font des ravages.
- ◆ Les pressions sur le temps
- ◆ La complexité du travail et la confusion de rôles
- ◆ La bureaucratie qui désorganise
- ◆ Le non-respect et la violence
- ◆ La précarité d'emploi et de travail.

Confronté à ces situations, le personnel enseignant aurait développé deux types de stratégies défensives. Les stratégies palliatives nous ont littéralement envoyés en « mission de sauvetage ». Nous avons pris sur nos propres épaules un bon nombre de responsabilités, afin de combler les lacunes du système et tenter de faire en sorte que les élèves n'en pâtissent pas trop. Tout cela, malheureusement, au détriment de notre propre santé mentale. À bout de souffle, d'autres enseignantes et enseignants recourent à des stratégies actives de retrait. Dans ce cas, les congés de toutes sortes, les demandes de transfert, les départs hâtifs à la retraite et les périodes d'invalidité deviennent une façon de se mettre à l'abri du danger. Le problème dans tout cela, c'est que les problèmes à la source ne sont jamais réglés et que tout le monde continue de s'épuiser à la tâche.

voir page 4 : SANTÉ ➔

Les sessions d'examens au secondaire : vous avez votre mot à dire!

Benoît COUTU
vice-président à la vie professionnelle

Certaines écoles secondaires tiennent une session d'examens avant le congé des Fêtes ou à la fin de la deuxième étape. La tenue d'une telle session peut provoquer d'importants irritants auprès du personnel enseignant, tant pour les collègues qui ont un examen que pour celles et ceux qui n'en ont pas : blocage horaire, minutage inhabituel de la tâche, modalités de gestion du tiers-temps inscrit dans le PI, surveillances additionnelles, disponibilité des locaux, délai imparti pour la correction, partage des responsabilités, etc.

Il est important de rappeler que le CPEE doit être consulté sur tout ce qui a trait à l'organisation des sessions d'examens (4-2.02 1. j), EL). Cependant, l'organisation d'une session d'examens ne s'improvise pas, encore moins le processus consultatif qui doit le précéder. Cela exige de la prévoyance pour que la consultation permette de faire les ajustements nécessaires.

Consultation sur la grille-matières : déjà?

Nathalie PETERSON
conseillère au secondaire

Dans plusieurs écoles, le mois de décembre marque une étape importante de l'année scolaire. Déjà, il faut commencer à réfléchir individuellement et collectivement à la prochaine année scolaire. Afin de faire une recommandation au conseil d'établissement dès janvier, il est primordial de planifier la consultation sur la grille-matières dès maintenant. Comme les discussions sur la grille-matières soulèvent parfois des malaises, il est essentiel d'avoir une démarche de consultation irréprochable.

Rappelons que, dès le début de l'année scolaire, chaque établissement a dû être consulté sur les modalités de consultation sur la grille-matières¹ (4-2.02.5 de l'Entente locale). Il est cependant essentiel que toute recommandation soit soumise à l'AG ou au CPEE, selon ce que vous aurez déterminé, afin qu'elle puisse conserver sa dimension collective.

N'hésitez pas à contacter la personne répondante de votre établissement pour toute information à ce sujet. Bonne discussion!

¹ Il peut notamment s'agir de l'AG, du CPEE, d'un sous-comité du CPEE ou d'un comité ad hoc dont la composition aurait été déterminée par l'AG syndicale.

On gèle dans ma classe!

Louis-Philippe FOISY
personne-ressource SST

L'hiver est à nos portes et apportera son lot d'inconvénients, l'un d'entre eux étant sans contredit les températures froides dans les locaux. Quelques éléments à prendre en compte si le système de chauffage semble vous avoir laissé tomber :

Normes de température

La température minimale obligatoire dépend du type de travail exécuté :

- Pour un travail léger en position assise, notamment tout travail cérébral, travail de précision ou qui consiste à lire ou à écrire : 20 °C
- Pour un travail physique léger en position assise, par exemple, un travail sur petites machines-outils : 19 °C
- Pour un travail léger en position debout, notamment sur des machines-outils : 17 °C

Quoi faire si la température n'est pas adéquate?

- Prendre la température à intervalles réguliers pour juger de la gravité du problème.
- Aviser la direction des températures observées.
- Voir à ce qu'elle corrige la situation dans un bref délai.
- Au besoin, demander d'être relocalisé dans un local qui est à la bonne température.
- Si la situation perdure ou est répétitive, remplir le formulaire Constat de situation à risque de la CSMB disponible sur le portail administratif.
- Communiquer avec la personne répondante de votre établissement au SEOM.



RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS* SEOM

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01/01/2017 **	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01/01/2018 **				Variation
		Homme		Femme		
		Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse	
Vie de base de l'adhérent - 1er 10 000 \$ obligatoire avec droit de retrait (selon le montant d'assurance)						
i) 10 000 \$	0,42 \$			0,31 \$		-26,2%
ii) 25 000 \$	1,05 \$			0,78 \$		-26,2%
Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge - Facultative (par famille)	0,70 \$			0,53 \$		-24,3%
Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe (par 1 000 \$ d'assurance)						
- Moins de 30 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 30 à 34 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 35 à 39 ans		0,028 \$	0,039 \$	0,013 \$	0,017 \$	
- 40 à 44 ans		0,041 \$	0,064 \$	0,017 \$	0,026 \$	
- 45 à 49 ans		0,068 \$	0,106 \$	0,026 \$	0,043 \$	
- 50 à 54 ans		0,111 \$	0,167 \$	0,064 \$	0,095 \$	
- 55 à 59 ans		0,180 \$	0,274 \$	0,095 \$	0,146 \$	
- 60 à 64 ans		0,334 \$	0,437 \$	0,146 \$	0,223 \$	
- 65 à 69 ans		0,473 \$	0,618 \$	0,206 \$	0,316 \$	
- 70 à 74 ans		0,588 \$	0,770 \$	0,257 \$	0,392 \$	
- 75 ans et plus		1,268 \$	1,659 \$	0,553 \$	0,846 \$	0,0%
Salaire de longue durée - Obligatoire (en % du salaire annuel)	0,881%		0,908%			3,1%
Salaire de courte durée (en % du salaire annuel)						
- Employés de soutien	4,023%		3,621%			-10,0%
- Membres libérés	3,999%		3,599%			-10,0%
Assurance maladie - Obligatoire						
- Maladie 1						
- Individuelle	35,79 \$		36,59 \$			2,2%
- Monoparentale	52,26 \$		53,44 \$			2,2%
- Familiale	86,09 \$		88,02 \$			2,2%
- Maladie 2						
- Individuelle	47,88 \$		48,95 \$			2,2%
- Monoparentale	72,19 \$		73,80 \$			2,2%
- Familiale	117,10 \$		119,73 \$			2,2%
- Maladie 3						
- Individuelle	63,42 \$		64,84 \$			2,2%
- Monoparentale	95,39 \$		97,53 \$			2,2%
- Familiale	152,06 \$		155,47 \$			2,2%
Assurance soins dentaires - Facultatif par unité syndicale						
- Individuelle	17,81 \$		17,81 \$			0,0%
- Monoparentale	27,08 \$		27,08 \$			0,0%
- Familiale	44,90 \$		44,90 \$			0,0%

EXEMPLE DES COÛTS PAR PÉRIODE DE PAIE (26)

Statut : Actif < 63 ans
 Salaire : 70 000 \$
 Montant d'assurance vie : 25 000 \$
 Salaire de longue durée : Oui
 Salaire de courte durée : Exclue

PROTECTION	Maladie 1			Maladie 3		
	Régime au 01/01/2017 **	Renouvellement au 01/01/2018 **		Régime au 01/01/2017 **	Renouvellement au 01/01/2018 **	
	Coûts	Coûts	Variation	Coûts	Coûts	Variation
Individuelle	60,56 \$	61,82 \$	1,26 \$	88,19 \$	90,07 \$	1,88 \$
Monoparentale	77,03 \$	78,67 \$	1,64 \$	120,16 \$	122,76 \$	2,60 \$
Familiale	110,86 \$	113,25 \$	2,39 \$	176,83 \$	180,70 \$	3,87 \$
Exemptée	24,77 \$	25,23 \$	0,46 \$	24,77 \$	25,23 \$	0,46 \$

* La taxe de vente provinciale (9% au Québec, 8% en Ontario) doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

** Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.

Existe-t-il un pouvoir d'agir?

Comment sortir du discours de l'impuissance?

Nous avons tenté de répondre à ces questions lors du 10^e rassemblement des personnes déléguées, qui s'est tenu le 22 novembre dernier.

Nous avons tous déjà entendu quelqu'un dire « qu'on n'y peut rien, le système est fait comme ça ». Rejetons ce discours d'impuissance. Dès aujourd'hui, travaillons à faire de nos établissements des milieux de vie où l'on se préoccupe les uns des autres. Dans un élan de solidarité, osons briser le silence, dénonçons l'inacceptable, cessons de juger le travail du collègue en difficulté. Tendons l'oreille, ouvrons les bras. Il s'agit d'un travail essentiel de prévention.

Au-delà des écoles et des centres, les syndicats locaux et la FAE devront également servir de locomotive afin de faire avancer les droits du personnel enseignant en matière de santé mentale. La banalisation des violences que nous subissons doit cesser. Les pratiques des Employeurs et la législation doivent évoluer. Le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, ne peut plus faire la sourde oreille et les stratégies de réussite éducative qu'il déploie ces mois-ci devront tenir compte des contextes de travail de plus en plus délétères.

Tout un chantier s'ouvre donc à l'horizon. Reconnaissons à la souffrance son potentiel de transformation et d'action. Collectivement, nous devons faire en sorte que la santé mentale devienne une affaire publique, à portée politique, et non le problème individuel des individus qui en souffrent.

¹ Maranda, M.-F. et S. Viviers (sous la dir. De) (2011). *L'école en souffrance, Psychodynamique du travail en milieu scolaire*, CRIEVAT, PUL, 177p.



Votre enseignement favorise-t-il l'égalité entre les sexes?

Saviez-vous qu'un grand nombre de parents, d'enseignantes, d'enseignants et d'enfants eux-mêmes croient que les filles sont meilleures en français et que les garçons sont meilleurs en mathématiques, même lorsque leurs résultats scolaires sont identiques? En doutez-vous?

Selon la professeure et chercheuse en études féministes, madame Louise Cossette, si les prédispositions d'ordre biologique semblent jouer un rôle négligeable, l'éducation et le contexte social sont déterminants dans la socialisation des genres.

Le milieu scolaire en est un de modélisation des savoirs vivre, faire et être. Les enseignantes et les enseignants ont le devoir de se questionner et de prendre conscience de l'impact de leurs interventions faites au quotidien auprès des jeunes en devenir. Une réflexion s'impose afin de promouvoir des comportements empreints de respect, de

tolérance et d'acceptation, peu importe le sexe des individus.

Curieux ou curieuse? La FAE invite les enseignantes et les enseignants à visiter le site Internet suivant où vous pourrez compléter un test et valider si votre enseignement et vos pratiques revendiquent une véritable égalité entre les genres. Tout au long du questionnaire, des compléments d'information vous outilleront dans vos exercices de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes¹.

Nous vous encourageons à partager ce lien et ces informations entre collègues et à poursuivre votre réflexion en consultant l'avis du Conseil du statut de la femme (CSF) « L'égalité entre les sexes en milieu scolaire² ».

¹ <https://www.csf.gouv.qc.ca/forms/questionnaire-education/>

² https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_egalite_entre_sexes_milieu-scolaire.pdf

Le journal **Syndicalement votre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 4 100 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau et Chantal Harvey**.